



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 juin 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 66
Nombre de procurations : 17

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Brigitte POPARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Aziza AGLAGAL
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe NEYRAUD
Madame Céline TONOT	Madame Catherine MINAUX	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Isabelle BARDIN
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Marien LOVICH	Madame Valérie GRANDET
Monsieur François DESEILLE	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Monique BAYARD	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Alexandre HEDDAR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Sébastien KENCKER
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Sabine BAILLOT	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Thierry COUDERT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Mélanie FORTIER	Madame Manuela SCHAEFFER
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Régis PETITBOULANGER	
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Fabian RUINET	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Maël SZABELSKI
	Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Monsieur Benoît BORDAT
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Franck LEHENOFF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Denis GUVENATAM pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Nouredine ACHERIA pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Comité métropolitain de la Donnée – Actualisation et renouvellement

Territoire pionnier en matière d'innovation publique et de gouvernance des données, la Métropole de Dijon a engagé depuis plusieurs années une stratégie ambitieuse visant à faire du numérique et de la donnée, un levier au service de l'intérêt général, de la transparence démocratique et de l'efficacité des politiques publiques.

Dans ce cadre, par délibération du 15 décembre 2022, le Conseil métropolitain a créé le « Comité métropolitain de la donnée (CMD) », une instance consultative indépendante chargée d'accompagner la collectivité dans ses usages de la donnée, en intégrant les enjeux éthiques, juridiques et sociétaux.

Progressivement, le CMD s'est affirmé comme un espace de dialogue et d'expertise reconnu, réunissant élus, chercheurs, acteurs économiques et représentants de la société civile. Ses travaux ont ainsi permis de structurer une véritable gouvernance de la donnée à l'échelle métropolitaine et de diffuser une culture partagée de la donnée sur le territoire.

Très concrètement, il a contribué à l'analyse des évolutions réglementaires européennes (« RGPD », « Data Act », « AI Act »). Il a œuvré à l'évolution et à la structuration de l'offre « Open Data » de la Métropole. Et il a travaillé à l'élaboration de la « Charte métropolitaine de la donnée », qui a été adoptée par le Conseil métropolitain le 26 juin 2025, et qui constitue aujourd'hui un cadre de référence pour l'ensemble des projets numériques de la Collectivité.

Le rapport d'activité 2023-2025, fourni en annexe, présente de façon plus précise les actions conduites par le CMD depuis sa création.

Dans un contexte marqué par l'essor rapide de l'intelligence artificielle, le renforcement des exigences en matière de cybersécurité et la nécessité de garantir la souveraineté des données publiques, la Métropole de Dijon souhaite poursuivre et amplifier le rôle et la dynamique du Comité métropolitain de la donnée.

En renouvelant le Comité métropolitain de la donnée pour le mandat 2026-2032, il s'agit de conforter son rôle d'instance d'éclairage, d'anticipation et de régulation, au service d'une utilisation responsable, éthique et maîtrisée du numérique et des données.

En ce sens, le Comité devrait notamment poursuivre les objectifs suivants :

- Accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la Charte métropolitaine de la donnée ;
- Analyser les impacts des nouvelles réglementations et des technologies émergentes, en particulier en matière d'intelligence artificielle ;
- Contribuer à la transparence et à la compréhension des usages de la donnée par les citoyens ;
- Favoriser les coopérations territoriales et les synergies avec les acteurs académiques, économiques et institutionnels.

La composition qui est proposée, actualisée pour le mandat 2026-2032, s'attache à garantir une représentation équilibrée des acteurs du territoire.

Elle intègre de nouveaux partenaires reflétant les évolutions de l'écosystème numérique, et est organisée en 4 groupes :

- Enseignement supérieur et Recherche – 7 représentants
- Associations, personnalités qualifiées et société civile – 9 représentants
- Entreprises – 7 représentants
- Dijon métropole – 5 représentants

Les membres du Comité seraient nommés pour la durée du mandat métropolitain.

Le groupe « Dijon métropole » serait composé de quatre élus métropolitains désignés par le conseil métropolitain, et du directeur général des services.

En complément de ces groupes, le Comité intégrerait des invités permanents représentant les services de Dijon métropole (cinq invités), ainsi qu'une représentation de la délégation

Transformation Numérique de la région Bourgogne Franche-Comté et une représentation de la direction du numérique et de l'IA du département de la Côte d'Or.

Pour incarner le Comité tout en assurant une forme d'indépendance, la Présidence du Comité ne saurait être assurée par un membre du groupe "Collectivités territoriales". Il est proposé que le Président soit une personnalité qualifiée, désignée par le Président de Dijon métropole et intégrée au groupe "Associations, personnalités qualifiées et société civile".

Il vous est proposé de désigner 5 représentants de Dijon Métropole :

- Elus : M. François SARRON-PILLOT, Mme Monique BAYARD, M. Christophe AVENA, Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN,
- Et M. Jean-Gabriel MADINIER, Directeur général des services

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le renouvellement du Comité métropolitain de la donnée pour la durée du mandat en cours ;
- **de confirmer** ses missions telles que définies ci-dessus ;
- **de valider** sa composition actualisée, figurant en annexe ;
- **de désigner** les quatre représentant(e)s du Conseil métropolitain appelés à siéger au sein du groupe « Dijon métropole » ;
- **d'autoriser** le Président de Dijon Métropole à désigner la personnalité qualifiée appelée à assurer la présidence du Comité.

Ont été élus :

- Elus : M. François SARRON-PILLOT, Mme Monique BAYARD, M. Christophe AVENA, Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN,
- Et M. Jean-Gabriel MADINIER, Directeur général des services

SCRUTIN	POUR : 73	ABSTENTION : 10
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 17 PROCURATION(S)	